

RAPPORT ANNUEL 2019

Sur la qualité et le prix du service public de prévention et de collecte des déchets





SOMMAIRE

INTRODUCTION		
L'organisation du service déchets Les faits marquants de l'année 2019		6 8
L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE		
Les collectes en porte-à-porte	P.	12
Les collectes par apport volontaire Les équipements intercommunaux, les dechetteries et les points verts		18 19
Les equipements interconfindiaux, les déchetterles et les points verts	Г.	19
LES INDICATEURS TECHNIQUES		
La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels		25
La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers-cartons		26
La collecte sélective du verre		27
La collecte sélective des déchets végétaux		28
La collecte des objets encombrants La collecte des textiles		30 31
Les autres collectes		32
Les déchetteries		33
Les points verts		40
Les jardins familiaux	P	41
Le bilan des tonnages 2019	P	44
LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION	P. 3	32
LES INDICATEURS FINANCIERS		
Les marchés publics	Р.	48
Le budget 2019		49
Le coût d'élimination des déchets ménagers	P. :	50
PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020		
	_	-0
Prévention des déchets Travaux de sécurisation sur la déchetterie de Crèvecoeur-le-Grand		52 52
Evolution des conditions d'accès pour les professionnels aux déchetteries		
Une nouvelle loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire		53
Glossaire des termes et abréviations	P.	54



L'ORGANISATION DU SERVICE DECHETS

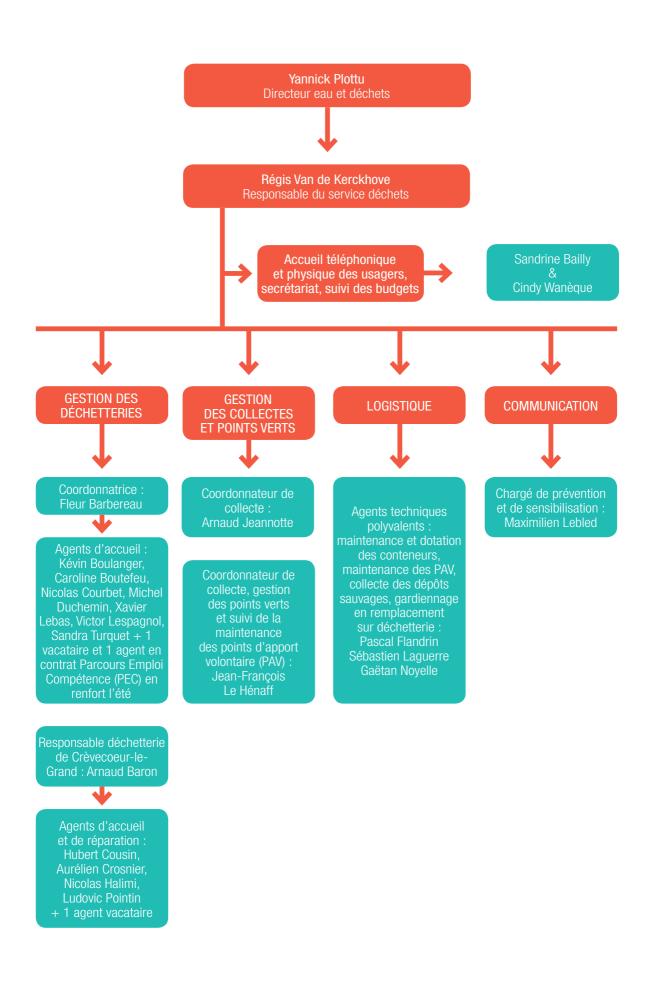
Depuis le 1^{er} janvier 2004, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a pris en charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence "traitement des déchets" est gérée par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) depuis le 1^{er} décembre 2016.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchie au sein de la commission "eau et déchets" présidée auparavant par M. Robert CHRISTIAENS, vice-président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et désormais par Mme Béatrice LE-JEUNE, vice-présidente en charge des déchets.

Cette politique est mise en œuvre par les 23 agents du service déchets. Ces bureaux sont situés dans les locaux de la direction générale des services techniques au 70 rue de Tilloy à Beauvais. Le service déchets compte des métiers très différents qui contribuent à son bon fonctionnement : agents administratifs pour l'accueil physique ou téléphonique des usagers, agents d'accueil des déchetteries ou points verts, coordonnatrice ou responsable de déchetteries, coordonnateurs de collecte, chargé de prévention, agents techniques polyvalents, responsable de service.

Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 53 communes de l'agglomération. Cette équipe est renforcée d'agents communaux ou de l'association Emmaüs pour le gardiennage des points verts.





LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

UNE DÉCHETTERIE DE NOUVELLE GÉNÉRATION OUVERTE SUR BEAUVAIS DEPUIS LE 18 NOVEMBRE 2019, DANS LA ZONE DES LARRIS

Cette nouvelle déchetterie sur Beauvais permet de mieux répondre aux enjeux majeurs de réemploi, de recyclage et de valorisation des déchets produits dans notre communauté d'agglomération.



L'ancienne déchetterie rue Joseph Cugnot a fermé définitivement ses portes le dimanche 17 novembre à 13h, après 27 ans d'exploitation. Elle ne répondait plus aux exigences, en matière de sécurité des agents et des usagers. Elle n'était plus en mesure de supporter, de façon optimale, le flux d'usagers et de déchets à trier.

La nouvelle déchetterie permet de recevoir jusqu'à 180 usagers par heure et offre de nouvelles filières de valorisation. Sa conception à plat facilite les dépôts, renforce la sécurité des usagers et des agents et améliore la qualité du tri pour une valorisation optimisée. La déchetterie dispose d'un espace dédié au réemploi, où les usagers sont invités à déposer leurs objets à destination des associations de l'économie sociale et solidaire ou de la recyclerie de Crèvecœur-le-Grand. Cet équipement a aussi une vocation pédagogique avec des espaces dédiés à la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, à destination notamment d'un public scolaire.

La pose de la première pierre de cette nouvelle déchetterie a eu lieu le 13 mai 2019, et son inauguration a eu lieu le 12 novembre 2019. Le site est exploité depuis le 18 novembre 2019 par quatre agents d'accueil de la collectivité. A cette occasion, 2 nouveaux recrutements ont eu lieu.



LA CARTE BEAUVAISIS ON PASS EST ÉTENDUE AUX DÉCHETTERIES

Depuis le 15 avril 2019, l'accès aux déchetteries est simplifié. Les habitants de l'agglomération du Beauvaisis peuvent



désormais utiliser la carte multiservice Beauvaisis On Pass pour accéder aux déchetteries du territoire. Une fois le droit d'accès aux déchetteries activé, il suffit de présenter sa carte aux agents d'accueil à chaque passage. Cette carte se substitue à la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Elle a été rendue obligatoire à partir d'octobre 2019.

Pour les usagers ne disposant pas encore de la carte, ils peuvent en faire facilement la demande en ligne sur le portail citoyen (en direct ou via les mairies de la communauté d'agglomération du Beauvaisis) ou en se déplaçant au siège de la CAB, au service déchets au 78 rue de Tilloy à Beauvais, à la déchetterie-recyclerie à Crève-cœur-le-Grand, et dans certaines mairies de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Pour cela, il faut se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Une photo est prise sur site et la carte est fabriquée en quelques minutes.

LES DÉCHETTERIES AU CŒUR DU RÉEMPLOI

La filière réemploi se développe au sein des déchetteries. L'objectif est de donner une seconde vie à certains objets amenés en déchetteries, afin qu'ils soient réemployés et ainsi détournés de leur statut de déchets. En 2012 un partenariat a été mis en place avec des associations de l'économie sociale et solidaire et ressourceries locales (Emmaüs et les Ateliers de la Bergerette) avec la mise à disposition d'un caisson de réemploi sur la déchetterie d'Auneuil. Par manque de place, cette filière n'avait pas pu être développée sur l'ancienne déchetterie de Beauvais rue Joseph Cugnot.

Fort de ce succès, la filière réemploi a été pensée dès la conception de la nouvelle déchetterie de Beauvais avec un espace dédié dans le bâtiment principal. L'association Beau Vélo, mais aussi la recyclerie de Crèvecœur-le-Grand se sont joints au partenariat existant. Un caisson dédié au réemploi a également été installé sur la déchetterie de Hermes.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, LE TRI EST SIMPLIFIÉ



Fini les hésitations au moment de trier les déchets! Depuis mars 2019, tous les emballages plastiques et métalliques et tous les papiers et cartons peuvent être déposés ensemble dans le même bac jaune sur le territoire de l'agglomération. Les habitants de la

CAB peuvent trier les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium...), les briques alimentaires

(briques de soupe, de jus...), les bouteilles et flacons en plastique, les cartons (boîtes de gâteau, de lessive, suremballage des yaourts...), et tous les papiers (journaux, magazines, papiers de bureaux, enveloppes...).

Désormais, c'est plus simple, tous les emballages et tous les papiers se trient, ce qui comprend en plus tous les autres emballages : les pots de yaourt et de crème, les barquettes, les films, les éco-recharges, les capsules et couvercles métalliques.

Un nouveau centre de tri ultra-performant et moderne réalisé par le SMDO

Pour relever ce défi, le SDMO a mis en service en mars-avril 2019 un nouveau centre de tri d'une capacité de 60 000 tonnes par an. Ce centre de tri est un site de référence en France et à l'étranger, capitalisant de nouvelles technologies et aménagements remarquables :

Plusieurs lignes de tri performantes, permettant de réduire les refus de tri, d'assurer de la souplesse dans l'exploitation de l'outil industriel et de maintenir une continuité de service en cas d'avaries d'exploitation;

Une amélioration importante des conditions de travail des agents ;

Un parcours de visite conçu en galerie vitrée, très confortable.

Le seul bac jaune pour + de tri, son volume adapté.

Près de 19 000 nouveaux bacs jaunes, dont le volume a été ajusté en fonction de la composition et des besoins de chaque foyer, ont été distribués entre avril et décembre 2019. Les agents du service déchets renforcés par du personnel de l'association Emmaüs ont été mobilisés pour cette distribution, mais aussi pour le démontage et le recyclage des anciens bacs récupérés.



NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE – MODIFICATION DES FRÉQUENCES ET DES JOURNÉES DE COLLECTE

Le nouveau marché de collecte a été attribué en juillet 2018 à la société SEPUR succédant ainsi aux sociétés NCI-Environnement, SUEZ et SE-PUR. Il est entré progressivement en vigueur à compter du 4 mars 2019 pour les communes de l'ex CAB 31 et les 8 communes de l'ex communauté de communes Oise Picarde (CCOP), et finalement le 16 décembre pour les communes de l'ex communauté de communes rurales du Beauvaisis (CCRB), au fur et à mesure de l'extinction des anciens marchés de collecte.

Ce nouveau marché a été l'occasion de faire évoluer et d'optimiser l'ensemble des tournées en v intégrant l'ensemble des nouvelles communes qui ont rejoint la CAB au 1er janvier 2018 et de faire évoluer les fréquences de collecte d'ordures ménagères et de collecte sélective à ce territoire élargi. C'est près de 61 agents (ripeurs, chauffeurs ou coordonnateurs de collecte) de la société SEPUR qui œuvrent au quotidien pour collecter les déchets du territoire. Plus de 24 camions bennes de collecte plus performants ont été acquis avec une carburation à 50 % au gaz naturel. Afin de faire remonter les anomalies de terrain, de sécuriser les tournées et de répondre aux réclamations des usagers en cas de défaut de collecte, les véhicules sont équipés d'outils de géolocalisation, de guidage et de suivi de collecte des déchets. Ces outils permettent à nos deux coordonnateurs de collecte de répondre rapidement aux sollicitations quotidiennes des usagers.



CARACTÉRISATION DES DÉCHETS: LA POURSUITE DES EFFORTS DE TRI ET LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

Une campagne de caractérisation sur déchets ménagers résiduels a été réalisée entre mai et décembre 2018 sur 55 échantillons représentatifs de la production de déchets ménagers de l'habitat individuel et collectif du territoire du SMDO. L'analyse des déchets résiduels collectés en porte-à-porte (production proche de 230 kg/hab/an) montrent que :

Les déchets biodégradables constituent le gisement principal de déchets résiduels avec près de 105 kg/hab/an. Ils représentent plus d'un tiers des poubelles résiduelles. Il s'agit pour l'essentiel de déchets alimentaires compostables et d'aliments non consommés voire non déballés. Le taux de captage moyen des emballages et papiers recyclables collectés sélectivement s'établit à environ 64 %. Le gisement de matériaux recyclables présents dans la poubelle d'ordures ménagères (50 kg/hab/an) reste élevé, notamment dans l'habitat collectif.

La composition des déchets ménagers résiduels poursuit une orientation positive depuis 2005 : forte baisse de l'ensemble des catégories de déchets, et particulièrement des matériaux recyclables, objet d'une collecte sélective.

La sensibilisation au tri et la simplification du geste de tri devraient permettre de réduire la part de matériaux recyclables dans les ordures ménagères résiduels. Les biodéchets, constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables, doivent être détourné des ordures ménagères. Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le reste de ces déchets doit être valorisé spécifiquement, pour garantir une bonne qualité de traitement. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025.



Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Pour ce type de collecte, le service déchets met gratuitement à la disposition des administrés et des professionnels :

- des conteneurs à couvercle jaune, pour la collecte de tous les emballages et papiers ;
- des conteneurs à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des conteneurs de couleur marron avec un couvercle marron pour les déchets végétaux dotés d'un système d'aération spécifique (pour permettre l'évacuation d'eau sous forme de vapeur et réduire le poids des végétaux collectés), qui équipent les communes d'Auchy-la-Montagne, Auneuil, Aux-Marais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Guignecourt, Juvignies, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Le Saulchoy, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maulers, Muidorge, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rochy-Condé, Rotangy, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul et Tillé;
- des sacs papiers kraft biodégradables, à usage unique, pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers) sur les 31 autres communes (hors Bailleul-sur-Thérain);
- des bacs beige/chocolat pour la collecte des ordures ménagères des professionnels.

Les contenants :



Dispositif particulier pour les habitants du centre-ville et de certaines rues de Beauvais :



L'intégralité du centre-ville et de l'hypercentre de Beauvais est doté en sacs transparents pour la collecte des emballages et papiers en mélange. Ce dispositif permet aux habitants ne pouvant disposer de conteneurs, faute de place dans leur habitat, de faire le tri de leurs déchets. Il est possible de se réapprovisionner en sacs auprès des sites d'Emmaüs et de l'Epicerie Sociale. Un justificatif de domicile, ainsi qu'une pièce d'identité sont demandés pour la remise des sacs.

La collecte des ordures ménagères résiduelles :

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, exceptés les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les emballages et papiers sont collectés une fois par semaine sur l'habitat pavillonnaire de Beauvais, deux fois par semaine sur l'habitat collectif de Beauvais et une fois toutes les deux semaines sur les autres communes depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, avec les mêmes jours d'exemption que pour les déchets résiduels.

Avant la mise en place de l'extension de tri courant 2019, la collecte des emballages ménagers recyclables concernait séparément les corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels. Désormais avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages et tous les papiers sont collectés dans le même bac et lors de la même collecte. La collecte des cartons et papiers de bureaux pour les professionnels est conservée.

Sur la commune de Beauvais :

La collecte est assurée par la société SEPUR depuis le 4 mars 2019, et par la société NCI Environnement avant cette date.

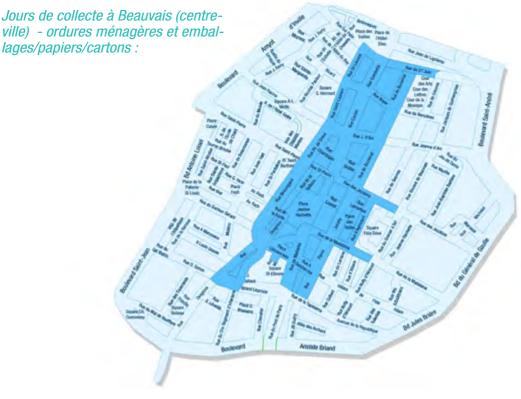
Sur les 52 autres communes :

La collecte est assurée par la société SEPUR depuis le 4 mars 2019, et par la société NCI Environnement avant cette date, pour l'ensemble des 30 communes de la CAB historique (hors Beauvais). Pour les 13 communes de la CAB est élargie (Ex CCRB), la collecte est assurée par la société SEPUR depuis le 16 décembre 2019, et par le groupe SUEZ auparavant pour les ordures ménagères et par NCI

Environnement pour la collecte des déchets recyclables.

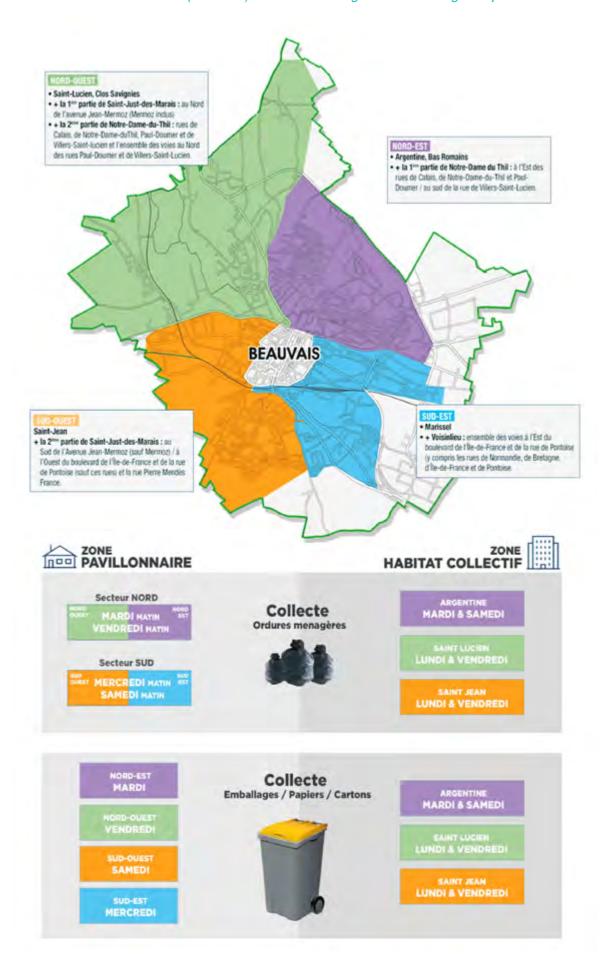
Pour les 9 communes de l'ex CCOP, le service a toujours été assuré par l'entreprise SEPUR.

Les jours et fréquences de collecte par secteur d'habitat de Beauvais et par secteur géographique de la CAB sont précisés sur les cartes ci-après.





Jours de collecte à Beauvais (Quartiers) - Ordures ménagères et Emballages/Papiers/Cartons :



Collecte des communes de la CAB :

Jours de collecte - Communes rurales du Beauvaisis - Ordures ménagères et Emballages/ Papiers/Cartons :



La collecte sélective des déchets végétaux

Cette collecte est assurée par la société SEPUR sur les communes (hors Bailleul-sur-Thérain) de la CAB. Le service a été rendu pour la première année sur les communes de la CAB est élargie (hors Bailleul-sur-Thérain) et de l'ex CCOP.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes, etc. Ces déchets doivent être exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les bailleurs ne bénéficient pas de cette prestation.

La collecte en porte-à-porte des déchets végétaux a lieu de début avril à fin novembre. La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de quatre sectorisations :

Lundi matin: Allonne, Auchy-la-Montagne, Auneuil, Auteuil, Aux-Marais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenies, Francastel, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Hermes, Juvignies, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Le Mont Saint-Adrien, Le Saulchoy, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Rotangy, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse, Warluis

<u>Mardi matin</u>: Laversines, Fouquerolles, Velennes, Lafraye, Haudivillers, Le Fay-Saint-Quentin Mercredi matin: Rémérangles, Litz, La Rue-Saint-Pierre, La Neuville-en-Hez

Jeudi matin: Beauvais.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte soit dans des conteneurs dédiés soit dans des sacs papiers, fournis gratuitement et distribués par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'Agglomération ou pratiquer le compostage individuel.



La collecte des objets encombrants

La collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers. Ce service est destiné en priorité aux personnes à mobilité réduite ou non véhiculé pour se rendre en déchetterie.

Cette prestation est assurée par la société SITA Oise. Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne :
- es objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleul-sur-Thérain.



(Par exemple : lave-linge, réfrigérateur, congélateur, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...).

Ne sont pas compris dans la dénomination "objets encombrants" :

- les gravats issus des travaux des particuliers ;
- •les déblais, gravats, décombres ou débris provenant des travaux publics ou privés ;
- les déchets fermentescibles : déchets ménagers, déchets végétaux, souches d'arbres ;
- les déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries...;
- les pneus, les bouteilles de gaz, les extincteurs.

La collecte des déchets assimilables

Sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les petites et moyennes entreprises et industries . . .

La collecte se faisant en même temps que celle des ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons est en place sur la zone hyper-centre et les zones d'activités de Beauvais.

LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :

- les emballages et papiers (colonne à plastron gris ou jaune ou colonne à plastron bleu):
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris);
- le verre (colonne à plastron vert).



393 colonnes aériennes et 175 colonnes enterrées sont réparties sur les 53 communes de l'agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 61 colonnes à papiers (24 aériennes et 37 enterrées) ;
- 70 colonnes pour les emballages plastiques (31 aériennes et 39 enterrées) ;
- 166 colonnes pour la collecte du verre (130 aériennes et 36 enterrées) ;
- 63 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères ;

Sur les communes rurales, il y a 208 colonnes destinées à la collecte du verre ainsi que 4 colonnes aériennes dédiées au papier et aux emballages plastiques.

La collecte du verre par apport volontaire sur les territoires de l'ex CCRB et de l'ex CCOP a été assurée respectivement jusqu'en avril 2019 et mai 2019 par la société MINERIS. Depuis, la collecte du verre par apport volontaire sur le territoire de la CAB historique est assurée par la société REIMONDIS.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères en apport volontaire est assurée par les mêmes opérateurs que ceux en charge de la collecte en porte-à-porte.

La collecte des textiles

Afin d'optimiser cette collecte, le service déchets a choisi en 2012 de contractualiser avec les deux partenaires locaux, le Relais et Ecotextile, au travers de la signature d'une convention tripartite. C'est aujourd'hui 80 points d'apport volontaire destinés aux textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC), qui sont présents sur notre territoire.

Les TLC usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire, exemple en vidéo Les textiles de bonne qualité permettent d'approvisionner les magasins de fripes en France ou à l'étranger. Les textiles abimés sont transformés en chiffon d'essuyage, rembourrage, combustible, isolants...

LES EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DECHETTERIES ET LES POINTS VERTS

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des déchets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour accueillir les usagers, assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.

La déchetterie intercommunale de Beauvais

La déchetterie, située au 17 rue Joseph Cugnot à Beauvais a fermé définitivement ses portes le 17 novembre 2019. La nouvelle déchetterie, ouverte depuis le 18 novembre 2019, est située au 6 rue Marius Doffoy à Beauvais. Elle a été construite et est exploitée dans le cadre d'un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance confié à la société Véolia propreté. Le gardiennage est assuré en régie par 4 agents de la CAB.



Horaires d'ouverture :

Période d'été:
(du 1er avril au
31 octobre)
Du lundi au samedi:
9 h - 12 h 50 / 14 h - 17 h 50
Le dimanche: 9 h - 12 h 50

Période d'hiver : (du 1er novembre au 31 mars) Du lundi au samedi : 9 h - 12 h 50 / 14 h - 16 h 50 Le dimanche : 9 h - 12 h 50

Les déchets acceptés :

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux,
- Le bois brut et autres bois ;
- Les gravats propres et gravats souillés ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons;
- Les encombrants non recyclables : matelas, canapés ...:
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;

- Les textiles :
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes);
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre :
- Les pneumatiques.
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale d'Auneuil

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située rue de la Sablière dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie par un agent de la CAB en période hivernale et 2 agents en période estivale. L'évacuation de la majorité des déchets est assurée par le SMDO. Agri-Environnement prend en charge les déchets végétaux.



Horaires d'ouverture :

Période d'été:
(du 1er avril au
31 octobre)
Du lundi au samedi:
9 h - 12 h 50 / 14 h - 17 h 50

Période d'hiver : (du 1er novembre au 31 mars) Du lundi au samedi :

Les déchets acceptés :

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux,
- Le hois
- Les gravats;
- Les ferrailles
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;

- Les textiles :
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules :
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain



La déchetterie est située au Mont César, route départementale n°125 sur la commune de Bailleul-sur-Thérain. Le gardiennage est assuré en régie par un agent de la CAB. Le site est mis à disposition de la CAB par la société Véolia propreté qui nous loue la parcelle, assure le transport et le traitement des déchets.

Horaires d'ouverture :

Lundi :14h - 16h50 Mardi - Jeudi - Vendredi - Samedi : 9h - 12h50 et 14h - 16h50 Fermeture le mercredi

Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux,
- <u>- Le bois ;</u>
- Les gravats;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et <u>ampoules</u>;
- Les capsules Nesprésso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques.

La déchetterie intercommunale de Hermes

La déchetterie est située sur la zone industrielle du Moulin de l'Isle à Hermes. Le gardiennage est assuré en régie par un agent de la CAB. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.



Horaires d'ouverture :

Mercredi : 9h - 11h50 Vendredi : 14h - 16h50 Samedi : 9h - 11h50 et 14h - 16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux,
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ...;
- Le verre :
- Les textiles ;

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA);
- Les capsules Nespresso;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les bouteilles de gaz ;
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale de Velennes

La déchetterie est située chemin vicinal n°3 à Velennes. Le gardiennage est assuré en régie par un agent. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h - 16h50 Mercredi : 14h - 16h50



Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux,
- Les gravats;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons :
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les capsules Nespresso;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques

La déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le-Grand

La déchetterie est située sur la zone industrielle du Parquet d'Alouettes - rue de Breteuil à Crèvecoeurle-Grand. Le gardiennage de la déchetterie, la réparation des objets récupérés et leur vente sont assurés en régie par 6 agents. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.



Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h - 11h50 et 14h - 17h50 Mercredi : 9h -11h50 (du 01/05 au 31/10) et 14h - 16h50

Samedi : 9h - 12h20 et 14h - 17h20

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux,
- Le bois;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons :
- Les encombrants
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;

- Les textiles :
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les bouteilles de gaz ;
- Les déchets destinés au réemploi.

« Ch'tout pour rien » et beaucoup plus !

Le magasin CH'TOUT POUR RIEN de la recyclerie est ouvert pour la vente le premier samedi du mois.

Créée en 2001 à l'initiative des élus de l'ex-communauté de communes de Crève-cœur-le-Grand, la déchetterie - recyclerie de Crèvecœur-le-Grand est intégrée, depuis le 1^{er} janvier 2018, au réseau des déchetteries de l'agglomération du Beauvaisis.

À la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand, près de 80% des déchets sont valorisés! Ils le sont par le recyclage et par le compostage mais aussi par le réemploi puisqu'une recyclerie lui a été associée pour vendre, dans son magasin « Ch'tout pour rien », les objets réutilisables.

On y trouve toutes sortes d'articles d'équipements de la maison et de la personne (électroménager, hi-fi, informatique, textiles, mobilier, vaisselle, objets culturels, quincaillerie...). Une caverne d'Ali Baba pleine d'objets qui encombraient greniers et garages, et qui peuvent retrouver une seconde vie après avoir été triés, nettoyés et réparés si besoin.



La déchetterie - recyclerie combine les dimensions environnementale et sociale de l'économie circulaire : le réemploi, plutôt que l'achat neuf, permet de réduire la production de déchets, de préserver les ressources (matières premières, eau, énergie), de réduire les transports de marchandises. Il remet en circulation des produits accessibles à des prix solidaires.

Les ventes permettent d'autofinancer 2 postes à temps plein, sur les 6 emplois créés pour faire fonctionner l'installation.

Les points verts

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multi filières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de neuf plates-formes.

	Horaires d'été du 1ª avril au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars
Aux Marais	Lundi et vendredi	1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi du mois
Rue de Rainvillers	16h – 19h	9h– 12h
Pierrefitte-en-Beauvaisis	Lundi et samedi	2 ^{ème} lundi et 4 ^{ème} samedi
Impasse de Gournay	16h30 – 19h30	du mois 9h – 12h
Saint-Martin-le-Nœud	Lundi 9h – 12h	1 ^{er} samedi et 3 ^{ème} samedi
Route de Saint-Léger-en-Bray	Samedi 13h – 16h	du mois 9h00 – 12h
Troissereux	Lundi et samedi	1 ^{er} samedi et 3 ^{ème} lundi du mois
Rue du Marais	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30
Warluis Rue des Prairies	Mardi et jeudi 16h – 17h30 et 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois 10h – 12h	Mardi 15h30 – 17h00 2 ^{ème} samedi du mois 10h – 12h
	Horaires d'été du 1 ^{er} avril au 30 novembre	Horaires d'hiver du 1 ^{er} décembre au 31 mars
Milly-sur-Thérain Les Forges - Rue des Etangs	Lundi et samedi 14h – 17h	$2^{\hat{e}^{me}}$ samedi du mois $9h-12h$ $4^{\hat{e}^{me}}$ lundi du mois $13h-16h$
Verderel-lès-Sauqueuse	Lundi 14h – 17h	2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois
Guéhengnies	Samedi 9h – 12h	9h – 12h
Goincourt	Lundi 13h – 16h	1 ^{er} lundi et 2 ^{ème} samedi du mois
26 rue Jean Jaurès	Samedi 9h – 12h	9h – 12h

	Fin mars à fin octobre	Décembre
La Neuville-en-Hez Chemin du Marais	Lundi et Mercredi 17h30 – 19h Samedi 9h – 12h et 14h – 17h	Samedi 9h – 12h 14h – 17h

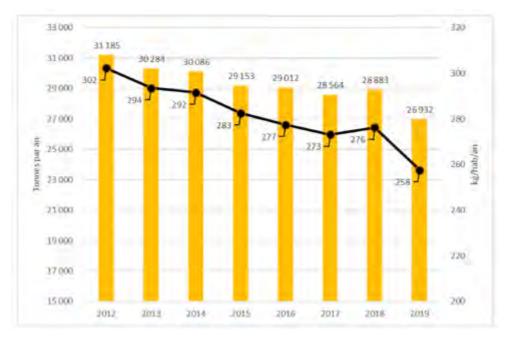




LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉSIDUELS

Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères et de la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1er avril 2005.

Pour l'année 2019, la production annuelle d'ordures ménagères est de 258 kg/hab./an, en baisse de 1 951 tonnes par rapport à l'année 2018, soit une diminution de 6,8 %. Cette baisse est essentiellement à mettre en lien avec la simplification des consignes de tri, puisque sur la même période le tonnage de déchets recyclables a augmenté de 1 056 tonnes.



Selon l'Ademe, 39 % du gisement d'ordures ménagères pourraient faire l'objet d'opérations de prévention de la production de déchets.

Depuis la conférence environnementale de septembre 2013 marquée par l'émergence dans la politique française de la notion d'économie circulaire, la politique déchets s'intègre désormais dans un objectif plus large et plus transversal afin de sortir du modèle classique « linéaire » de production et de consommation (extraire, produire, consommer, jeter) pour réduire la consommation de ressources et les utiliser de manière aussi efficace que possible.

Les objectifs poursuivis par la politique nationale, tels que définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, sont d'éviter de produire des déchets par la prévention et le réemploi, d'augmenter la valorisation matière, ainsi que la valorisation énergétique des déchets inévitables qui ne sont pas valorisables sous forme matière, en atteignant dès 2020 un recyclage de 55 % des déchets hors inertes et dangereux, la réduction de 10 % de la production de déchets ménagers assimilés et la valorisation de 70 % des déchets du BTP, permettant ainsi de diminuer de moitié la mise en décharge à échéance 2025.

La CAB a mis en œuvre de nombreuses actions de préventions comme le compostage individuel, des campagnes anti-gaspillage en communiquant sur des écogestes et la promotion du stop pub. Par ailleurs le service cadre de vie-déchets a effectué depuis 2011 un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des établissements publics et des petites et moyennes entreprises et industries.

Malgré cela des efforts sont encore à fournir :

- Les produits alimentaires non consommés ou gaspillés représentent environ 50 kg/hab./an.
- 36 % d'emballages concernés par les consignes de tri se retrouvent dans les ordures ménagères.
- 73 % du gisement de textile d'habillement et de la maison est présent en mélange dans les déchets ménagers résiduels, soit 6 kg/hab./an.







LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS-CARTONS

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais. Depuis la mise en place de l'extension des consignes début avril 2019, les déchets issus de la collecte sélective sont désormais tous les emballages et papiers.

Les tonnages de l'année 2019 se répartissent de la manière suivante :

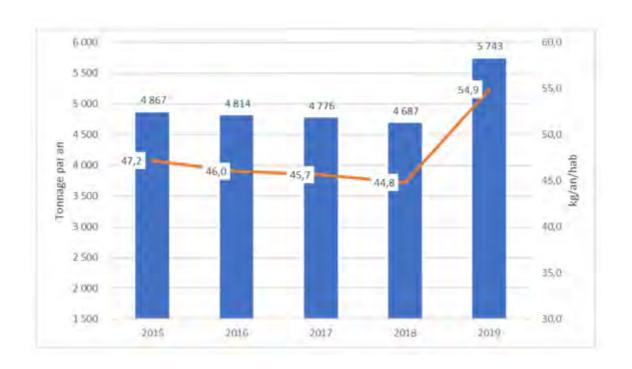
• Cartons professionnels : 52 tonnes

Corps plats : 522 tonnesCorps creux : 185 tonnes

 Emballages et papiers (regroupant les 2 familles précédentes) après l'extension des consignes de tri : 4 984

tonnes

En 2019, 5 743 tonnes de déchets recyclables sont issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux), soit une hausse de près de 22 % ou de 1 056 tonnes : + 10 kg d'emballages par an et par habitant en 2020.



Les emballages et papiers collectés sur la CAB représentent près de 55 kg/hab./an contre 47 kg/hab./ an en France. Après plusieurs années de stabilité voire de légère baisse du tonnage de déchets recyclables, l'extension des consignes de tri depuis mars 2019 a permis d'améliorer significativement la collecte des déchets recyclables.

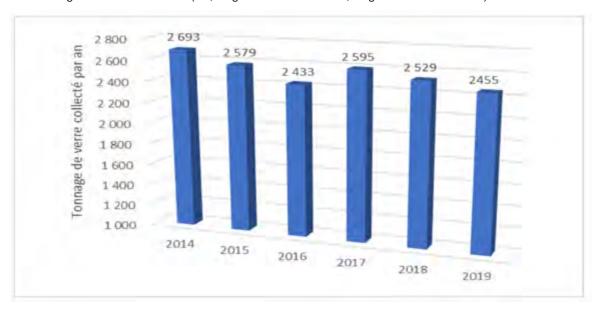
L'extension des consignes de tri facilite le message adressé aux usagers en leur permettant de trier l'ensemble des emballages et des papiers dans la poubelle réservée à la collecte sélective. Les nouvelles consignes demandent un apprentissage, des modifications d'habitudes et d'organisation au domicile, et donc du temps. Plusieurs freins à un tri plus complet et plus régulier ressortent et détournent du bac de tri une partie des emballages, comme les emballages souillés par des restes alimentaires et la saturation du stockage au domicile. Il est à espérer, qu'avec l'achèvement de la distribution de bacs de tri plus grands fin 2019 et la poursuite de la communication sur les nouvelles consignes de tri, le gisement d'emballages et papiers progresse encore en 2020. Le problème de difficultés de tri sur le centre-ville de Beauvais avec un habitat dense et de petite taille a été résolu avec la dotation en sacs transparents pour la collecte des emballages et papiers en mélange.

Aspects financiers > postes de dépenses	2018		2019	
	Collecte	Traitement	Collecte	Traitement
Ordures ménagères				
Corps creux et plats ou emballages et papiers	4 122 953 €	2 014 184 €	3 990 814 €	1 816 706 €
Contribution forfaitaire au SMDO		537 918 €		545 191 €
Indemnités		95 946 €		
Total	6 771	001€	6 352	711 €
Coût par habitant	65 €/hab.		61 €/hab.	
Coût à la tonne	202 €/tonne		194 €/tonne	

Les dépenses subissent une baisse d'environ 6 %, en lien majoritairement avec une réduction des coûts de traitement.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

La collecte du verre est organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. En 2019, cette collecte a généré 2 455 tonnes (23,5 kg/hab./an contre 29,0 kg/hab./an en France) :

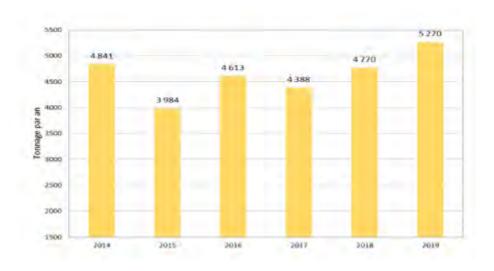


En France, plus de 2 millions de tonnes de verre sont collectées, ce qui représente un taux de recyclage en France est de 76,1%, soit plus de trois bouteilles sur 4 (chiffre ADEME 2016).

Aspects financiers > postes de dépenses	2018	2019
Collecte et évacuation	120 020 €	112 282 €
Recettes	77 334 €	94 926 € (2 tri- mestres 2018 et 3 trimestres 2019) soit 73 918 €/an
Total	42 686 €	38 364 €
Total à la tonne	16,9 €/tonne	15,6 €/tonne
Coût par habitant)	0 ,41 €/hab.	0 ,37 €/hab.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

5 270 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2019 en porte-à-porte, soit 500 tonnes de plus qu'en 2018 (+ 10,4 %). Cette augmentation s'explique par le déploiement en 2019 de ce service sur 52 des 53 communes de la CAB.



Les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre, sont étroitement liées aux conditions climatiques.

Les déchets sont collectés majoritairement en sacs papiers fournis par l'agglomération. Des conteneurs à déchets végétaux sont déployés sur 21 communes. Compte tenu de la durée de vie de ces bacs supérieure à dix ans, et des économies réalisées sur l'achat des consommables (sacs kraft), le retour sur investissement est estimé entre 4 et 5 ans

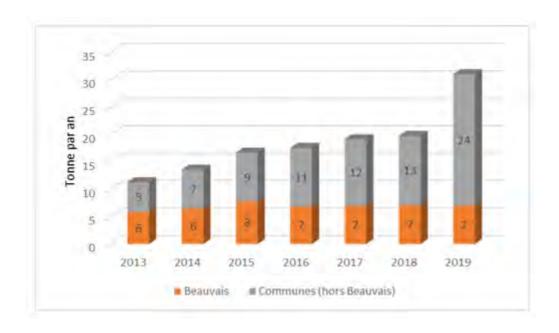
Deux modèles de composteur sont disponibles :



Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 3 200 foyers sont aujourd'hui équipés de ce système.

La collecte des sapins de Noël des fêtes de fin d'année 2018-2019 :

Depuis son lancement en 2013, les tonnages de sapins collectés ne cessent de progresser. La collecte organisée après les fêtes de fin d'année **2018-2019** a permis de collecter **31 tonnes de sapins soit plus de 6 000 sapins**.





LA COLLECTE SÉLECTIVE DES OBJETS ENCOMBRANTS:

Au cours de l'année **2019, 621 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte** suite aux appels téléphoniques des habitants de l'agglomération, dont 24 tonnes de déchets d'équipement électroniques et électriques (sur 3 trimestres) et 10,8 tonnes de ferraille.

4 407 rendez-vous ont été assuré :

2 598 pour les collectifs de la ville de Beauvais :

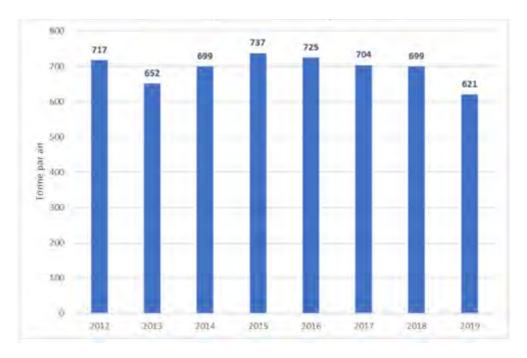
649 pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;

649 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;

14 dépôts sauvages.

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les déchetteries intercommunales.

Le service déchets assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif, afin d'éviter des dérives, dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.



Aspects financiers > postes de dépenses	2018	2019
Collecte	109 525 €	143 062 €
Traitement	0€	0€
Recettes	3 304 €	2 933 €
TOTAL	106 221 €	140 129 €
Total à la tonne	152 €/tonne	226 €/tonne
Coût par habitant)	1,0 €/hab.	1,3 €/hab.

L'évolution des prix du marché avec la société SITA est à l'origine de l'augmentation de 30 % des dépenses de collecte. Les coûts de traitement des encombrants ne sont pas individualisés, d'où l'absence de valeur sur ce poste de dépenses.

LA COLLECTE DES TEXTILES:

COMMUNES	NBRE DE POINT DE COLLECTE + NBRE DE CONTENEURS	TONNAGES
Allonne	1 + 1	3,56
Auchy-la-Montagne	1 + 1	3,03
Auneuil	3 + 5	30,92
Auteuil	1 + 1	9,56
Aux-Marais	1 + 1	1,35
Bailleul-sur-Thérain	1 + 2	5,97
Beauvais	20 + 19	136,41
Berneuil-en-Bray	1 + 1	2,77
Bresles	1 + 4	26,43
Crèvecoeur-le- Grand	7 + 9	56,24
Frocourt	1 + 1	1,91
Goincourt	2 + 4	14,17
Guignecourt	1 + 1	1,45
Haudivillers	2 + 2	3,16
Hermes	2 + 5	17,19
Juvignies	1 + 1	0,45
Laversines	1 + 1	3,67
Le-Fay-Saint- Quentin	1 + 1	1,57
Litz	1 + 1	2,50

COMMUNES	NBRE DE POINT DE COLLECTE + NBRE DE CONTENEURS	TONNAGES
Milly-sur-Thérain	2 + 2	6,16
Nivillers	1 + 1	0,90
Rainvillers	1 + 1	2,60
Rochy-Condé	1 + 1	4,05
Saint-Germain-la- Poterie	1+1	3,75
Saint-Léger-en- Bray	1 + 1	0,84
Saint-Martin-le- Noeud	1 + 1	1,29
Saint-Paul	1 + 1	2,55
Savignies	1 + 1	3,46
Tillé	4 + 4	6,05
Troissereux	1 + 1	2,05
Velennes	2 + 2	3,60
Warluis	2 + 2	6,17
Total	68 - 80	365,78

La convention signée avec l'éco-organisme Eco-TLC a été transférée au SMDO qui est aujourd'hui en charge de la communication sur cette filière.

Le tonnage collecté en conteneur (Ecotextile ou Le Relais) est de 365,8 tonnes en 2019 contre 391,8 tonnes en 2018 sur l'ensemble du territoire de la CAB 53 communes , soit 3,5 kg par habitant, ratio en baisse par rapport à l'année dernière.



LES AUTRES COLLECTES:

La communauté d'agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement des déchets communaux : espaces verts, nettoiement des voies publiques.

	Déchets assimilés (tonnes)		Déchets végétaux (tonnes)	
	2018	2019	2018	2019
Station d'épuration de Beauvais	124	/	/	/
Services techniques Commune de Beauvais	783	796	1 334	1 589
Services techniques - Commune d'Auneuil (dépôt plate-forme de com- postage d'Agri-Environnement)	/	/	56	48
Services techniques - Commune d'Haudivillers (dépôt plate-forme de compostage de Reuil-sur-Brêche)	/	/	/	29
TOTAL	907	796	1 390	1 666

La mise à disposition de bennes :

Pour l'année 2019, **132 tonnes de déchets** ont été collectées dans le cadre de la mise à disposition de bennes métalliques (de 5 à 30 m3) pour différentes manifestations et pour les aires d'accueil des gens du voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2018	2019
Traitement des produits de dégrillage de la station d'épuration	11 259 €	0
Traitement des déchets de nettoiement Commune de Beauvais	72 227 €	14 637 € (sur 6 mois)
Traitement des bennes ponctuelles	2 747 €	5 762 €
Mise à disposition bennes ponctuelles	12 289 €	15 909 €
TOTAL	98 522 €	36 308 €



LES DÉCHETTERIES:

La communauté d'agglomération a en gestion 5 déchetteries et 1 déchetterie-recyclerie. La déchetterie de Beauvais rue Joseph Cugnot a fermé définitivement le 17 novembre 2019, une nouvelle s'est ouverte le 18 novembre 2019 rue Marius Doffoy.

Présentation des équipements :

598 m3 pour les déchets non dangereux (DND) - 12 bennes de 40m3 - 2 bennes de 30 m3 - 1 benne de 30 m3 DEEE - 4 bennes de 7m3 - 3 colonnes d'apports volontaires Déchets dangereux - 3 bigbags (3 à 5 m3) pour l'amiante - 1 armoire 18 m3 - 2 colonnes à huile 729 m 3 pour les DND - Plateforme déchets verts de 300 m3 - 5 bennes de 40m3 - 2 bennes de 40m3 - 2 bennes de 30m3 - 1 benne de 7m3 - 1 local de 60m2 DEEE Déchets dangereux - local de 30m2 - 1 colonne à huile - 1 benne amiante - 1 armoire 18 m3 - 2 colonnes à huile	eux n3

CRÈVECOEUR-LE-GRAND	HERMES	VELENNES
322 m3 pour les déchets non dangereux (DND) - 7 bennes de 30m3 - 1 bennes de 10m3 - 3 colonnes d'apports volontaires pour le verre - 3 colonnes d'apport volontaires pour les textiles -3 conteneurs maritimes pour pour le stockage de petits déchets - 1 plate-forme de 600 m2 pour le tri et le stockage des gravats et de la terre - 60 m2 pour les DEEE Déchets dangereux - 1 armoire de 12 m2 pour les DDS - 3 cuves à huile minérales de 3m3 - 1 espace de 40 m2 pour les DDS en caisse	207 m 3 pour les DND -10 bennes 15 m3 -1 benne 30 m3 -1 benne 7 m3 -1 armoire DEEE 31 m3 Déchets dangereux -1 armoire 31 m3 DMS -1 colonne à huile 3 m3	196 m3 pour les DND -8 bennes 15 m3 -1 benne 7 m3 - 1 armoire DEEE 31 m3 Déchets dangereux - 1 armoire 31 m3 DMS - 1 colonne à huile 3 m3

Bilan d'activité des déchetteries de Beauvais et d'Auneuil :

Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de l'ancienne déchetterie de Beauvais est passée de 52 850 en 2018 à 47 230 visites jusqu'au 17 novembre 2019. La fréquentation de la nouvelle déchetterie de Beauvais a été de 4 462 visites entre le 18 novembre et le 31 décembre 2019. En cumulant les fréquentations des deux sites, la fréquentation globale a donc diminué de 2 % sur Beauvais entre 2018 et 2019.

La fréquentation de la déchetterie d'Auneuil a augmenté de 9 % en passant de 20 312 visites en 2018 à 22 150 en 2019. Cette hausse s'explique par la nouvelle convention signée avec le SMDO augmentant le périmètre des communes hors CAB acceptées sur cette déchetterie. Elle s'explique également par un déplacement des usagers de Beauvais vers Auneuil (mode de vidage des déchets végétaux plus facile, attente plus réduite).

Les effets de l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Beauvais ne seront perceptibles que sur l'année 2020.

Les tonnages

Déchetterie	BEAUVAIS			AUNEUIL		
Nature des déchets	Beauvais- Cugnot Tonnages 2019 (Jusqu'à fin novembre)	Beauvais - Doffoy Tonnages 2019 décembre	Evolution 2018-2019 (en tonnes)	Tonnages 2019	Evolution 2018-2019 (en tonnes)	
Déchets végétaux	1050	132	+19	2 344	+ 309	
Bois	263	45	- 174	312	- 12	
Gravats - Terre	1 640	44	- 229	1 024	- 24	
Ferraille	170	18	- 33	87	- 17	
Déchets non recyclables	2 768	264	+ 408	956	+ 92	
Cartons	107	13	- 4	44	-0,5	
Papier	97	/	- 29	/	/	
DEA	693	73	+ 83	294	+ 61	
DDS	100	7	+ 31	44	+7	
Pneus	12,7	1,37	+ 1	7	-3,9	
Amiante	41	13	- 8			
DEEE	174	15	+ 12	84	- 11	
TOTAL	7 116	625	+ 77	5 196	+ 400	

Aspects financiers > postes de dépenses	BEAUVAIS CUGNOT		BEAUVAIS DOFFOY	AUNEUIL	
	2018	2019	DÉC. 2019	2018	2019
Frais de gardiennage en prestation, Gestion, entretien et maintenance des sites et contenant, contrôles, travaux	136 037 €	100 587 €	49 268 €	39 552 €	49 630 €
Location des bennes et coût de collecte	212 172 €	177 832 €	6 090 €	137 007 €	127 130 €
Recettes	113 927 €	89 699 €	/	31 081 €	28 361 €
Coût de traitement	297 510 €	207 294 €	31 261 €	125 050 €	104 330 €
TOTAL	531 792 €	396 014 €	86 619 €	270 528 €	252 729 €
Coût à la tonne	69,4 €/ T	55,7 € /T	1	56,4 €/T	48,6 €/ T
Coût à l'habitant	5,1 €/hab.	4,3 €/hab.	1	2,6 €/hab.	2,4 €/hab.

Bilan d'activité des déchetteries de Bailleul-sur-Thérain, Hermes et Velennes :

Fréquentation des déchetteries :

La fréquentation de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain a diminué d'environ 17 % en passant de 19 370 visites en 2018 à 15 980 visites en 2019. Celle

La fréquentation de la déchetterie de Hermes a diminué d'environ 14 % en passant de 10 346 visites en 2018 à 8 889 visites en 2019.

La fréquentation de la déchetterie de Velennes a diminué d'environ 22 % en passant de 7 347 visites en 2018 à 5 710 visites en 2019.

Cette baisse de fréquentation sur les 3 sites peut s'expliquer d'une part, par la mise en place en 2019 d'un contrôle d'accès par carte plus précis que le comptage manuel. D'autre part, on observe une baisse d'un quart des apports en déchets végétaux (-272 tonnes) due à la saison sèche 2019 ainsi qu'à la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte, flux à l'origine de la moitié des visites sur ces déchetteries.

Les tonnages :

Déchetterie		JL-SUR- RAIN	HERMES		VELENNES	
Nature des déchets	Tonnages 2019	Evolution 2018-2019 (en tonnes)	Tonnages 2019	Evolution 2018-2019 (en tonnes)	Tonnages 2019	Evolution 2018-2019 (en tonnes)
Déchets végétaux	408	- 66	228	- 112	222	- 94
Bois	321	+ 29	82	- 17	114	- 2
Gravats - Terre	583	+ 53	224	-30	217	-8
Ferraille	80	+11	26	+ 2	16	- 2
Déchets non recyclables	424	- 25	235	- 76	201	- 35
Cartons	36	+ 7	14	- 5	11	- 2
DEA	/	/	77	+ 12	/	/
DDS	23	+ 1	10	- 0,3	9	+ 1
Pneus (VL+PL)	/	/	/	/	26	+ 7
DEEE	59	- 7	34	-3	18	- 3
TOTAL	1 934	+ 3	930	- 229,3	834	- 138

Aspects financiers > postes de dépenses	BAILLEUL SUR THÉRAIN		
	2018	2019	
Frais de gardiennage et de personnel	79 037 €	61 690 €	
Location terrain, entretien et signalétique	12 539 €	11 922 €	
Location des bennes, du local gardien, des locaux DEEE et DDS	16 252 €	15 599 €	
Recettes	18 732 €	21 388 €	
Coût de collecte	73 870 €	73 199 €	
Coût de traitement	73 489 €	69 684 €	
Total	236 455 €	210 706 €	
Coût à la tonne	122,5 €/T	108,9 €/T	
Coût à l'habitant	2,3 €/hab.	2,0 €/hab.	

Aspects financiers > postes de dépenses	HERMES		VELENNES		
	2018	2019	2018	2019	
Frais de gardiennage et de personnel	27 500 €	27 500€	27 500€	27 500 €	
Gestion et entretien	2 024 €	2 800 €	3 944 €	0	
Location des bennes	6 101 €	5 484 €	4 928 €	4 619 €	
Recettes	16 288 €	13 730 €	11 100 €	8 205 €	
Coût de collecte	39 533 €	35 606 €	37 409 €	37 316 €	
Coût de traitement	35 768 €	20 719 €	33 104 €	14 876 €	
Location, collecte et traitement des pneus	/	/	7 507 €	7 296 €	
Total	94 698 €	78 379 €	103 292 €	83 402 €	
Coût à la tonne	81,7 €/T	84,3 €/T	106,3 €/T	100,0 €/T	
Coût à l'habitant	0,9 €/hab.	0,7 €/hab	1,0 €/hab.	0,8 €/hab.	

Bilan d'activité de la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand

· Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation de la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand a diminué en 2019 : 14 832 visites au lieu de 16 200 en 2018.

Depuis avril 2019, la carte Beauvais On Pass permet de contrôler l'accès à toutes les déchetteries de la CAB, de comptabiliser le nombre de visites et le nombre d'apports par personne et de connaître le lieu de résidence de l'usager. Cette carte est devenue obligatoire à partir du 15 octobre 2019. La déchetterie de Crèvecœur-le-Grand est un des points où les usagers peuvent s'équiper de cette carte : plus de 2 000 cartes ont été imprimées.

Convention avec les collectivités voisines

La déchetterie de Crèvecœur-le-Grand accueille des usagers des collectivités voisines :

9 communes du territoire de la CCOP dans le cadre d'une convention avec le SMDO, pour 1 732 visites en 2019 ;

13 communes de la communauté de communes de la Picardie Verte dans le cadre d'une convention en cours de réactualisation, soit 3 044 visites en 2019.



Les tonnages

Au cours de l'année 2019, 1 407 tonnes de déchets ont été collectées sur cette déchetterie. Ne sont pas comptabilisés :

- les objets détournés vers la recyclerie, dont le poids est estimé à 100 tonnes par an
- les gravats et la terre qui sont repris par les agriculteurs locaux estimés à 1 000 tonnes par an.

Déchetterie	CRÈVECŒUR-LE-GRAND		
Nature des déchets	Tonnages 2019	Evolution 2018-2019 (en tonnes)	
Déchets verts	476,7	- 50,82	
Bois	130,2	- 13,82	
Gravats-Terre	45,1	- 9,82	
Ferraille	70.7	+ 1,00	
Métaux non ferreux	2,4	- 2,18	
Déchets non recyclables	241,6	+ 0,72	
Papiers-Cartons	65,1	+ 1,36	
DEEE	99,8	- 4,38	
DEA	228,6	- 14,36	
D.D.S. rep	15,5	+ 0,17	
D.D.S. hors rep	11,2	+ 4,64	
Pneus	5,1	- 6,98	
Huiles minérales	7,7	+ 0,05	
Huiles végétales	0.60	+ 0,05	
Batteries	1,8	- 1,80	
Piles et accus	1,6	+ 1,64	
Consignes de gaz	3,4	+ 0,97	
Tubes et ampoules	0,22	- 0,13	
Cartouches d'encre	0,13	- 0,5	
Capsules Nespresso	0,20	- 0,05	
DASRI	0,043	- 0,002	
TOTAL	1407,6	- 93,9	

Aspects financiers > postes de dépenses	DÉCHETTERIE		RECYCLERIE	
	2018	2019	2018	2019
Frais de gardiennage et de personnel	60 000 €	60 000 €	100 000 €	100 000 €
Gestion, entretien et maintenance des sites et contenant, contrôles, travaux	376 €	2 338 €	319€	500€
Location des bennes	0	0	/	/
Recettes (vente de matériaux, REP, accès professionnels)	32 687 €	25 173 €	66 493 €	68 879 €
Recettes conventions	29 715 €	37 965 €	/	/
Coût de collecte	26 840 €	22 869 €	/	/
Coût de traitement	35 415 €	48 379 €	/	/
Total	60 229 €	70 446 €	33 826 €	31 621€
Coût à la tonne	40,1 €/T	50,0 €/T	/	/
Coût à l'habitant	0,58 €/hab.	0,67 €/hab.	0,32 €/hab.	0,30 €/hab.

La déchetterie compte 2 agents à temps plein. La recyclerie emploie 3 agents à temps plein et un agent en contrat aidé à temps partiel (75 %).

L'augmentation du coût global est principalement due à la hausse des coûts de traitement des déchets non recyclables : $81 \in la$ tonne en décembre 2018 contre $96 \in la$ tonne en décembre 2019.

Sans comptabiliser les gravats donnés aux agriculteurs et le réemploi détourné vers la recyclerie, le taux de valorisation sur cette déchetterie est de plus de 80 %.

Les frais de gestion, d'entretien et de maintenance restent très faibles : beaucoup de frais passent sur les services fluides (énergies), mécanique, espaces verts, informatique, ressources humaines, pour lesquelles nous n'avons pas de données analytiques.

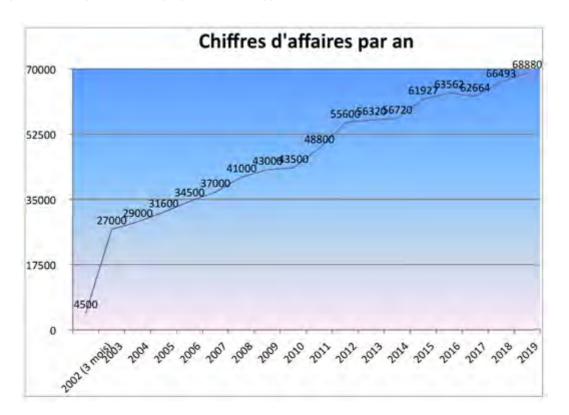
Les recettes importantes côté déchetterie sont dues aux tarifs de reprises des métaux revalorisés et à un captage important de tous les déchets à responsabilité élargie du producteur (REP).

Bilan d'activité de la recyclerie de Crèvecœur-le-Grand

Les ventes

La recyclerie a ouvert ses portes au public en 2019 le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h30. Elle attire en moyenne 500 clients par vente qui dépensent environ 12 €hacun.

Les recettes de la recyclerie continuent d'augmenter. L'engouement de la population pour les objets d'occasion, la parution d'articles dans le magazine Beauvais Notre Territoire, une équipe solide et les moyens donnés par la CAB expliquent le développement de cette activité.



La collecte sélective des objets encombrants.

La déchetterie-recyclerie de Crèvecœur-le-Grand proposait un service de collecte des encombrants sur rendez-vous depuis 2001 pour pallier à l'interdiction des encombrants dans les ordures ménagères. En 2018, 123 rendez-vous ont ainsi été assurés. En 2019, le service déchets a étendu la collecte des encombrants par la société SITA à toutes les communes de la CAB. Toutefois, les agents conservent la possibilité de collecter des déchets encombrants valorisables en réemploi. 20 rendez-vous ont été honorés dans ce cadre en 2019.

Les déchetteries en chiffres ...

Un peu plus de **18 043 tonnes de déchets** ont été évacués dans les six déchetteries du territoire de la CAB, soit une moyenne de 153 kg de déchets par visite identique à la valeur de référence dans l'Oise. Le ratio par habitant et par an de 172 kg est en dessous de la moyenne du département et de la région. Si nous ajoutons les quantités détournées sur la déchetterie de Crèvecoeur-le-Grand et le tonnage de déchets végétaux collecté en points verts, ce ratio atteint près de 205 kg/hab./an.

A titre d'information, 75 % de la population se situent à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes.

La fréquentation totale sur les six déchetteries est de 117 415 visites, soit en moyenne 1,12 visite annuelle des habitants du territoire de l'agglomération. Le nombre moyen de visite par habitant dans l'Oise étant de 1,37 *. La communauté d'agglomération du Beauvaisis est une des rares collectivités de l'Oise dotée de points verts, dont les visites ne sont pas comptabilisées, ce qui explique une partie de l'écart.

Périmètre	Oise * (2012)	Hauts de France* (2012)	France 2017	SMDO (2016)	Déchetterie CAB (2019)
Ratio de collecte (kg/hab./an)	215	198	162	197	172
Ratio par visite (kg/visite)	153	114	99*	132	153

^{*}Base de données Sinoé-Ademe



LES POINTS VERTS:

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé une collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire sur 9 plates-formes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement.

Le tonnage total des déchets végétaux est en baisse de 123 tonnes par rapport à l'année 2018. Cette minoration des tonnages est à rapprocher de la baisse générale de la production des déchets végétaux suite à une saison sèche défavorable à la pousse des végétaux, ainsi qu'à la mise en place de la collecte en porte-à-porte sur 12 des 13 communes de l'ex CCRB, réduisant la quantité de déchets végétaux déposés sur le site de la Neuville-en-Hez.

Communes	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Comparaison 2018/2019
Aux-Marais	193	265	156	189	168	≥ 21
Troissereux	219	311	274	270	283	⊅ 13
Milly-sur-Thérain	321	285	333	340	347	7 7
La Neuville-en-Hez	436	462	462	505	430	≥ 75
Verderel-lès- Saugueuse	187	244	211	274	233	≥ 41
Goincourt	170	280	192	213	207	⊿ 6
Saint-Martin-le- Nœud	322	360	299	287	297	7 10
Pierrefitte-en- Beauvaisis	221	323	254	254	239	א 15
Warluis	/	/	/	92	95	⊿ 3
TOTAL	2 069	2 530	2 181	2 424	2 299	⊿ 123

49 tonnes de tout-venant ont été collectées sur le site de Pierrefitte-en-Beauvaisis, qui bénéficie de la présence d'une benne dédiée à la collecte du tout-venant.

Aspects financiers > postes de dépenses	2018	2019
Collecte	66 028 €	67 160 €
Traitement	49 009 €	46 244 €
Frais de gardiennage	28 674 €	29 812 €
Total	143 711 €	143 215 €
Total à la tonne	59,3 € / tonne	62,3 € / tonne
Total à l'habitant	1,4 € / hab.	1,4 € / hab.

Au cours de l'année 2019, des travaux de maintenance et d'entretien, pour une dépense de 8 638,80 €, ont été réalisés sur les points verts, à savoir :

- Remplacement de cylindres défectueux vandalisés à la Neuville-en-Hez, Troissereux et Pierrefitte-en-Beauvaisis ;
- Fourniture et pose de blocs béton emboîtables à Saint-Martin-le-Noeud.

LES JARDINS FAMILIAUX:

La communauté d'agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et de déchets non recyclables sur les 12 sections des jardins familiaux situés sur Beauvais.

Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

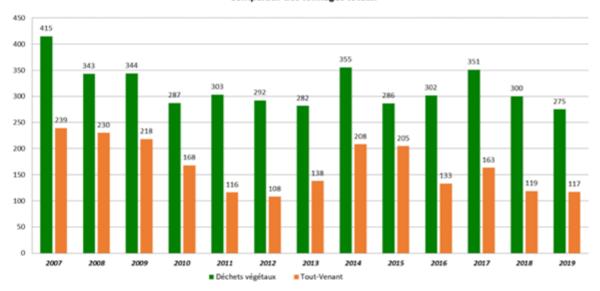


TONNAGES	201	8	2019	
	Déchets non recyclables	Déchets Végétaux	Déchets non recyclables	Déchets Végétaux
_	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages
Saint-Just-des-Marais	52	85	51	74,1
Champs-Dolents	6	63	8	50
Haut-Pothuis				
Paul Verlaine	0	12	0	9
Sainte Hélène	21	35	22	3
Notre-Dame-du-Thil	13	4	10	16
Voisinlieu	3	24	3	25
Tilloy	6	38	0	29
Briquetterie				
Jeanne Hachette	3	10	1	8
Jean Rostand	0	10	1	11
Saint-Quentin	15	19	21	21
TOTAL	119	300	117	275
TOTAL	419	9	3	392

Tous les sites sont désormais dotés d'une benne de déchets végétaux pour la période d'avril à décembre. On observe une bonne gestion globale de la part des différents référents de sections et une bonne intégration du dispositif de la part des jardiniers (signalétiques, tri...). Pour autant, il faut continuer à encourager la pratique du compostage au sein des sections.

En matière de déchets non recyclables, des efforts restent à fournir. En effet, les sites de traitement de déchets non recyclables (centre de stockage ou centre de valorisation énergétique) exigent que les déchets soient des déchets ultimes, sans objets valorisables ou toxiques. Dans ces conditions, il est préconisé de privilégier l'apport en déchetterie, où un tri des matières valorisables est possible, contrairement à la benne sur site. Ces bennes sont normalement destinées aux nettoyages des cabanes et des terrains, mais peuvent recevoir des apports extérieurs aux jardins.

Comparatif des tonnages totaux



Les coûts de gestion des déchets des jardins familiaux ont augmenté de nouveau de 4,9% (ils avaient diminué de 5,4 % en 2018). Cela peut s'expliquer par différents facteurs :

Malgré la baisse des coûts de location de bennes, les coûts liés à la collecte ont augmenté en raison, entre autres, de l'éloignement des exutoires.

Le mode de calcul du traitement des déchets végétaux et des déchets non recyclables est de nouveau basé sur un coût la tonne. Le tarif de traitement des déchets non recyclables ne cesse d'augmenter, ce qui influe directement sur le coût total de traitement.

LE BILAN DES COLLECTES 2019

Près de 64 795 tonnes de déchets ont été collectés en 2019 :

41,6 %	des déchets sont collectés en mélange dans la poubelle d'ordures ménagères	258 kg/hab./an
23,0 %	sont collectés triés par les ménages (emballages, papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts en porte-à-porte, sapins, jardins familiaux)	142 kg/hab./an
34,0 %	sont apportés en déchetterie, points verts ou centre de compostage	211 kg/hab./an
1,4 %	sont collectés sur l'espace public (brocantes, mani- festations, dépôts sauvages, corbeilles de rue)	9 kg/hab./an

Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en légère baisse par rapport à 2018 (65 364 tonnes).

Performance des collectes de déchets et par habitant et par type de collecte

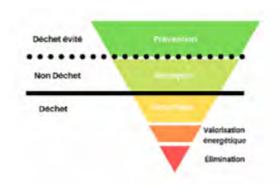
	En france (2017)	CAB 2018	CAB 2019
Ordures ménagères	254 kg	276 kg	258 kg
Emballages, papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts en porte-à-porte	109 kg	130 kg	142 kg
Déchetterie ou en points verts	162 kg	210 kg	211 kg
Espace public	/	9 kg	9 kg
TOTAL	525 kg	625 kg	620 kg

Les performances de collecte des déchets sont, hormis pour les ordures ménagères, supérieures aux moyennes nationales, en raison d'une collecte de déchets verts importante sur notre territoire en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire.



• PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET À LA RÉDUCTION

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets » (Article L. 541-1 du code de l'environnement). La prévention des déchets, qui permet de limiter l'utilisation des ressources, est ainsi l'un des axes importants de l'économie circulaire. La hiérarchie des modes de traitement constitue le socle juridique de la gestion des déchets, tendant à privilégier la réduction des déchets, et leur réemploi puis le recyclage.



Sur l'ensemble de l'année, plus de 70 actions ont été effectués en direction de plus de 1 677 enfants et adultes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Le mot d'ordre reste toujours le même : Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !

2 LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Les animations pédagogiques s'adressent principalement aux élèves de 9 à 11 ans, scolarisés en école public, privée ou spécialisée. Cependant, certains collèges et lycées font appel à nos services pour des actions spécifiques en lien avec les éco ambassadeurs ou des élèves souhaitant mettre en place des actions en faveur du tri des déchets. Les accueils de loisirs peuvent également bénéficier d'une animation « fabrication de papier recyclé » pendant les vacances scolaires, peu de demandes ont émanés de ces structures pendant l'année.

En 2019, 33 interventions scolaires ont été réalisées sur l'ensemble de la collectivité permettant à 722 enfants d'acquérir les bons gestes de tri! Le renfort d'un éco ambassadeur de la société SEPUR en milieu d'année, nous permettra en 2020 de proposer des animations spécifiques, orientées en direction du tri ou de la prévention des déchets.

Les inscriptions sont gratuites et à effectuer sur la plate-forme internet des activités éducatives et de loisirs (A.E.L.) mise à la disposition de tous les établissements de la CAB accueillant des enfants. Cependant, il est possible de demander une intervention par mail (m.lebled@beauvaisis. fr) pour les établissements ne bénéficiant pas de compte A.E.L.



18 LES INTERVENTIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Les animations grand public ont été nombreuses cette année. Pas moins de 14 interventions ont permis de sensibiliser près de 680 adultes et enfants. Comme l'année précédente, le service était présent sur les fêtes de quartiers, mais également en appui sur diverses opérations portées par les associations et les communes.

Une des actions phares de l'année!



Sur la fête du quartier Notre-Dame-du-Thill à Beauvais, une borne à vêtements était à la disposition des exposants afin de valoriser les invendus de la brocante à l'issue de la journée. Les 50 exposants présents ont déposé plus de 3 m3 de linge.

L'association SOSIE a mis à disposition des tables de dons solidaires, avec des cartons, dans lesquels pouvaient être déposés les objets invendus (vaisselle, outils, jouets, bricolage, petit électroménager...). Ces objets ont été remis aux associations Emmaüs et les ateliers de la Bergerette.



Les actions en images !











10 LA CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATION

Avec le soutien du service communication, nous réalisons des affiches spécifiques afin d'améliorer l'information le sur tri, à l'occasion des manifestations organisées sur l'agglomération du Beauvaisis.

Consignes de tri pour la collecte des déchets pendant la « Bailleulade » à Bailleul-sur-Thérain





O ACCOMPAGNEMENTDES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS À RÉDUIRE ET VALORISER LEUR DÉCHETS

Sur l'ensemble de l'année, nous accompagnons et sensibilisons les partenaires institutionnels (La pépinière d'entreprises, les agents du plan d'eau du Canada,..) et associatifs (la Canopée, SOSIE, SOFIA, UniLasalle,...) pour que ces derniers soient nos relais sur le terrain en matière de réduction et de tri des déchets.

A ce titre, nous prêtons gratuitement des assiettes, couverts et verres à nos partenaires.





LES INDICATEURS FINANCIERS

LES MARCHÉS PUBLICS (au 31 décembre 2019)

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

• Marché de collecte des déchets ménagers résiduels, collectes sélectives et encombrants. Le marché est divisé en 3 lots :

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n° 1	Collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire - des déchets ménagers résiduels ; - des emballages et papier ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux	SEPUR
Lot n° 2	Collecte du verre par apport volontaire.	REMONDIS
Lot n° 3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.	SITA

• Marché d'exploitation de déchetterie.

Désignation	Prestataire
Prestations ponctuelles de remplacement du personnel des déchet- teries de la CAB	REMONDIS
Mise à disposition de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain	VEOLIA PROPRETÉ
Conception, réalisation et exploitation d'une déchetterie sur la ville de Beauvais	VEOLIA PROPRETÉ
Fourniture d'un logiciel de gestion des déchetteries	KERLOG

• Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux.

Désignation	Prestataire
Transport et évacuation des déchets issus des jardins familiaux.	VEOLIA PROPRETÉ

• Marché de Fourniture de matériel de collecte.

Désignation	Prestataire
Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, emballages et papiers) et pièces détachées.	SULO (ex TEMACO)
Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables (verres, emballages et papiers).	En cours de re- nouvellement au 31 décembre 2019
Fourniture de sacs jaune de tri sélectif.	PTL
Fourniture de sacs papiers biodégradables pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	TAPIERO
Fourniture de composteurs	En cours de re- nouvellement au 31 décembre 2019

• Marché de prestation de service.

Désignation	Prestataire
Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Emmaüs
Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.	REMONDIS

LE BUDGET 2019:

Le champ de compétences exercées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'un découpage fonctionnel ou opérationnel par service. Il permet une analyse fine de gestion des activités.

- Le fonctionnement

Le service de collecte des déchets est financé par le budget général et par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement (hors fiscalité et TEOM) pour l'année 2019 sont détaillées dans le tableau ci-après.

Poste de dépenses	Coût de collecte € TTC (inclus frais de gardiennage, entretien et maintenance et chats et distribution des sacs de déchets végétaux)	Coût de traitement (en €)	Recettes (en €)	COÛT TOTAL (en €)
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers)	3 990 814	2 361 897	/	6 352 711
Verre	112 282	/	94 926	17 356
Encombrants	143 062	/	2 933	140 129
Déchets végétaux en porte-à- porte	1 060 373	/	/	1 060 373
Déchetterie et points verts	1 047 183	550 083	293 400	1 303 866
Autres (Jardins familiaux, manifestations, aires d'accueil des gens du voyage, services techniques)	46 563	35 807	/	82 370
TOTAL 2019	6 400 277	2 947 787	391 259	8 956 805
TOTAL 2018	6 169 921	3 406 346	400 661	9 175 606

Les dépenses liées à l'activité de collecte et de traitement des déchets sont en légère baisse en 2019 par rapport à 2018. L'augmentation principalement du coût de collecte des déchets végétaux a été compensée par la baisse des coûts de traitement.

- L'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2019 sont les suivantes :

- 897 773 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets recyclables, dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri ;
- 2 085 979 euros pour la construction de la nouvelle déchetterie sur Beauvais.

• Aucune recette d'investissement

LE COÛT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS :

Poste de dépenses	Montant des dépenses de fonctionnement € TTC/an	Part des dépenses	Dépenses en € TTC/ hab.
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers)	6 352 711	70,9 %	60,8
Verre	17 356	0,2 %	0,2
Encombrants	140 129	11,8 %	1,3
Déchets végétaux en porte-à-porte	1 060 373	1,6 %	10,1
Déchetteries, recyclerie et points verts	1 303 866	14,6 %	12,5
Autres (Jardins familiaux, manifestations, aires d'accueil des gens du voyage, services techniques)	82 370	0,9 %	0,8
TOTAL 2019	8 956 805		85,7

Le coût aidé (recettes déduites) de gestion de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés est de 86 euros par habitant en 2019 sur le territoire de la CAB (hors investissement) contre 93 euros HT par habitant en moyenne nationale (cf. figure ci-après − donnés nationales 2019). Ceci s'explique notamment par un coût compétitif en matière de gestion des déchetteries et structures d'apport volontaire environ 13 € TTC/hab./an.



* Percentiles: 80 % des collectivités dans cette fourchette



PRÉVENTION DES DÉCHETS

Dès janvier 2020, le service déchets a débuté les visites scolaires de la nouvelle déchetterie de Beauvais. Cela permet aux élèves de découvrir le fonctionnement d'une déchetterie et de tester leurs connaissances en matière de prévention des déchets et de tri sélectif.

Il est prévu de mettre gratuitement à disposition des organisateurs d'évènements, des « kits tri et prévention » composés de vaisselle réutilisable, de points tri amovibles et d'éco cups.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) et la commune de Bailleul-sur-Thérain vont lancer, en partenariat avec l'association Zéro Déchet Beauvais, l'opération Déclic Bailleulois. Cette opération vise à réduire les quantités de déchets produits en repérant les gestes les plus efficaces afin de les communiquer au plus grand nombre. Les objectifs de cette opération sont de :

- Permettre à 20 foyers de réduire leurs productions de déchets ménagers tout en réalisant des économies.
- Sensibiliser des citoyens et des agents de la commune de Bailleul-sur-Thérain à la prévention des déchets lors d'ateliers.
- Former des citoyens et des agents ambassadeurs qui pourront ensuite diffuser les bonnes pratiques.
- Tirer des enseignements de l'expérience des participants et être le point de départ d'une dynamique collective plus large autour de la démarche zéro déchet.



TRAVAUX DE SÉCURISATION SUR LA DÉCHETTERIE DE CRÈVE-CŒUR-LE-GRAND

La déchetterie de Crèvecœur-le-Grand est constituée de deux niveaux de voirie pour permettre d'une part l'accès à un quai haut à partir duquel les particuliers vident le contenu de leurs véhicules et d'autre part une aire de manœuvre pour l'enlèvement des bennes par camion. Elle dispose d'un système anti-chutes devenu obsolète. Les bordures de quai dépassent de la voirie haute de 25 cm et sont équipés de garde-corps amovibles. Les 6 quais seront équipés de dispositifs de sécurisation des zones de déchargement, respectant la norme NF-EN-ISO 14122-3 en matière de risque de chutes.

Un ensemble de volets mobiles surplombant la benne en position abaissée sera installée, afin que les déchets ne puissent tomber dans l'interstice entre la benne et le quai et pour faciliter le glissement des déchets dans les bennes.

FAIRE ÉVOLUER LES CONDI-TIONS D'ACCÈS POUR LES PRO-FESSIONNELS ET LES MODA-LITÉS D'ACHATS DES TICKETS D'ACCÈS

Les professionnels résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sont autorisés à venir déposer dans les déchetteries de Auneuil, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, et Crèvecoeur-le-Grand. Des dérogations peuvent être accordées temporairement aux entreprises justifiant d'une activité sur le territoire.

Chaque entrée sur la déchetterie fait l'objet d'un paiement par ticket. Le droit d'entrée est fixé à 20 € par passage, dans la limite de 15m3 par semaine et d'un passage par jour.

Les tickets sont vendus au service déchets, aux services techniques de la ville de Beauvais (78 rue du Tilloy), du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h30, sur présentation de la carte d'accès. Le règlement peut se faire par chèque, par espèces ou mandat administratif.

UNE NOUVELLE LOI CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR L'ÉCONO-MIE CIRCULAIRE

Il va être étudier la possibilité d'offrir aux professionnels la possibilité d'acheter des tickets accès directement en ligne. Parallèlement, les conditions d'accès (tarif, volume) vont être réinterrogées.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est parue au Journal officiel du 11 février 2019.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Voici quelques points de repère sur les dispositions prévues dans cette loi :

Sortir du plastique jetable.

La loi acte l'interdiction progressive de tous les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des plans quinquennaux des objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage des emballages en plastique seront mis en place. Parallèlement, la loi prévoit déjà un certain nombre de mesures d'interdiction rapide de plastiques à usage unique : remplacer la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable, interdire la mention « biodégradable », favoriser le vrac pour réduire les emballages ...



Mieux informer les consommateurs

La transformation écologique de notre modèle économique et social nécessite un changement de comportement des consommateurs et ce changement repose sur une meilleure information, en particulier rendre le tri plus efficace grâce un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles

Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire

Les Français sont de plus en plus sensibles au gaspillage, qu'il s'agisse des produits alimentaires ou non. C'est la raison pour laquelle la loi interdit de manière absolue l'élimination des invendus non alimentaires tout en renforçant la lutte contre le gaspillage alimentaire. La loi contient un nombre important de mesures visant à favoriser le réemploi. La création d'un dispositif de fonds de réemploi solidaire vise à soutenir les ressourceries.

Agir contre l'obsolescence programmée

Lutter contre le gaspillage c'est considérer que les produits ont plusieurs vies, qu'ils peuvent être réparés ou réemployés. La loi prévoit ainsi un accès plus simple aux pièces détachées. De même, la mise en place d'un indice de réparabilité des produits vise à faire du caractère réparable ou non du produit un critère de choix du consommateur. Allonger la durée de vie des produits permet de réduire l'extraction de ressources et la production de déchets issus des produits trop vite obsolètes, tout en améliorant le pouvoir d'achat des ménages.

Mieux produire

Une part significative de la loi concerne l'acte de jeter et la gestion des déchets. De nouvelles filières pollueur-payeur créées par exemple dans les domaines des jouets, des mégots, des équipements sportifs, des lingettes imbibées et des couches contribuent transférer 500 millions d'euros de charges assumées par les collectivités vers les acteurs économiques responsables de la mise sur le marché des déchets qui seront ainsi incités mieux concevoir leurs produits et mettre en place des filières de réemploi et de recyclage. Il est prévu de mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment.

Lutter contre les dépôts sauvages

La loi comporte des mesures spécifiques. Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets, le maire peut désormais condamner le contrevenant à payer une amende d'un montant maximal de 15 000 € sans le mettre préalablement en demeure de récupérer les déchets.

Glossaire des termes et abréviations

В

Biodéchets: déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail.

D

Déchets inertes : déchets ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. (Source : Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 199 – JOCE du 16 juillet 1999)

DDS - Déchets Diffus Spécifiques ménagers : Ce sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères.

DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement : Ce sont les déchets de type mobilier. Tous les types de meubles sont concernés : de la maison au jardin ; du matelas au transat.

DEEE - Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques : ils incluent tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés : déchets ménagers et autres déchets assimilés, au sens des articles L. 541-14 du code de l'environnement, s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, eu égard à leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétions techniques particulières propres aux déchets industriels spéciaux, par les collectivités locales ou leurs groupements (Code général des collectivités territoriales, Articles L. 2224-13, L. 2224-14 et L. 2224-15).

DU - Déchet Ultime : déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment.

Е

Élimination (Directive cadre déchets): toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances ou d'énergie. L'annexe I énumère une liste non exhaustive d'opérations d'élimination.

0

OM: Ordures ménagères.

Ē

Prévention: la prévention est la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement des matières et des substances utilisées dans les produits et les déchets qui en résultent, aux stades du procédé de production, de la commercialisation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination, notamment par la mise au point de produits et de techniques non polluants. (Source : ADEME/ directive 94/62 relative aux emballages et aux déchets d'emballage)

R

Réemploi (Directive cadre déchets) : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Recyclage (Directive cadre déchets): toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

Т

Traitement (Directive cadre déchets): toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

V

Valorisation (Directive cadre déchets): toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en remplacement d'autres matières qui auraient été utilisées à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, dans l'usine ou dans l'ensemble de l'économie. L'annexe II énumère une liste non exhaustive d'opérations de valorisation.





Allonne

Auchy-la-Montagne

Auneuil Auteuil Aux-Marais Bailleul-sur-Thérain

Beauvais Berneuil-en-Bray

Bonlier Bresles

Crèvecœur-le-Grand Fontaine-Saint-Lucien

Fouquenies
Fouquerolles
Francastel
Frocourt
Goincourt
Guignecourt
Haudivillers
Herchies
Hermes
Juvignies

Lachaussée-du-Bois-d'Écu

La Neuville-en-Hez La Rue-Saint-Pierre

Lafraye Laversines Le Fay-Saint-Quentin Le Mont-Saint-Adrien

Le Saulchoy Litz

Luchy

Maisoncelle-Saint-Pierre

Maulers Milly-sur-Thérain Muidorge

Nivilliers

Pierrefitte-en-Beauvaisis

Rainvilliers Rémérangles Rochy-Condé Rotangy

Saint-Germain-la-Poterie Saint-Léger-en-Bray Saint-Martin-le-Noeud

Saint-Paul Savignies Therdonne Tillé

Troissereux Velennes

Verderel-lès-Sauqueuse

Warluis

